



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°F 742  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Bourg"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : SAINT-BRESSON

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

Lieu-dit  
La Corbière

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- Commune de SAINT-BRESSON
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Direction Départementale des Territoires
- Parc Naturel des Vosges
- D.S.T.T. UT70 LURE

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de SAINT-BRESSON

F 742 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Bourg"

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de SAINT-BRESSON, de type rurale, se situe à environ 40 km au Nord-est de Vesoul. La zone des travaux se situe au lieu-dit « La Corbière ».

La commune de SAINT-BRESSON présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Grenier dit « Chalot » (Lieu-dit « La Corbière ») (Arrêté du 19/12/2001)

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- l'installation d'un nouveau poste de transformation en cabine basse au lieu-dit « le Carré » et ses raccordements souterrains aux réseaux existants d'électricité à haute tension de catégorie A long d'environ 480 mètres et basse tension long d'environ 490 mètres ;
- la modification des points d'ouverture du réseau d'électricité à basse tension.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011